

La Dépêche

Syndicat des professeures et des professeurs du collège Édouard-Montpetit (fneeq/csn)

Volume 35, numéro 3

décembre 2022

En bref

Instances :

Assemblée générale | 14 décembre

PARTY DE NOËL DU SPPCEM

15 décembre

Vacances estivales : 14 juin 2023

ÉDITO



France Demers | Présidente

Vigilance

C'est le mot qui résume bien le Regroupement Cégep de la FNEEQ des 3 et 4 novembre derniers. Plusieurs sujets ont été abordés et pour chacun d'eux, il faudra que la Fneeq et ses syndicats soient vigilants.

Soutien aux employés de soutien de l'Ontario

Le gouvernement ontarien de Doug Ford a voulu, par une loi spéciale invoquant la clause dérogatoire, forcer les membres du personnel de soutien scolaire de l'Ontario à ne pas pouvoir exercer le droit légitime à la grève et en plus, à se voir imposer leurs conditions de travail par une loi spéciale. C'est une attaque directe au droit d'association prévu par la Charte des droits et libertés canadienne. Plusieurs voix se sont fait entendre contre cette décision du gouvernement ontarien dont celle du premier ministre Justin Trudeau qui a émis l'hypothèse d'emmener lui-même cette question en Cour suprême. Le gouvernement a reculé en demandant au Syndicat canadien de la fonction publique-Ontario (SCFP-Ontario) de revenir à la table de négociation en promettant d'abolir cette loi spéciale. Notons ici que la loi n'est toujours pas abolie et que la négociation n'est pas terminée. Au moment d'écrire ces lignes, le syndicat a obtenu une entente de principe.

Or nous-mêmes sommes sur le point de débiter la prochaine ronde de négociation. Le premier ministre François Legault a des atomes crochus avec Doug Ford. Avec un système de santé fragilisé et un système d'éducation qui aurait besoin d'investissements, on espère que la CAQ ne copiera pas cette mauvaise idée de loi spéciale. Soyons vigilants et vigilantes !

Cours défis

Le ministère de l'enseignement supérieur avait de façon très maladroite identifié les premiers cours de philosophie et de français comme des cours « écueils ». Les qualificatifs ont changé, on parle maintenant de cours « défis ». Mais où en est-on dans ce dossier ?

Un courriel a été envoyé à toute les directions des études. Il s'agit en fait d'un formulaire qui a été transmis aux départements de philosophie et de littérature et qui consiste en une consultation sur les différentes stratégies utilisées dans ces départements et qui favorisent la réussite.

Au ministère, deux groupes de travail sont formés, un pour philosophie et l'autre pour littérature. Chacun des comités est composé de trois professeurs et d'un conseiller pédagogique. La consultation se terminera en décembre et les comités produiront chacun un rapport, possiblement d'ici juin.

À la FNEEQ, on se questionne. Où le ministère veut-il aller ? Nos représentants de la FNEEQ n'ont pas l'impression que le ministère veut abolir la formation générale mais qu'il désire plutôt l'uniformiser et la standardiser. La Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) veut de son côté assouplir la formation générale. On peut penser ici à ce qui se fait dans les cégeps anglophones pour les cours de « Humanities ». La FNEEQ a rencontré la FECQ pour souligner notre désaccord. Rappelons que ces travaux ont été initiés par la Fédération des Cégeps. Soyons vigilants et vigilantes !

La RAC

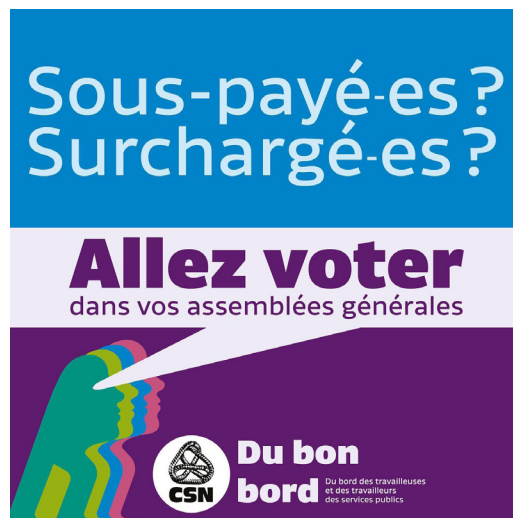
Le *candidat* dépose son dossier qui sera analysé au moyen d'*instrumentation* (examens, évaluations) par un *spécialiste de contenu*. Il s'agit ici de la reconnaissance des acquis collégiaux (RAC). Pourquoi ce vocabulaire ? Pour laisser une latitude sur la rémunération. En effet, un spécialiste de contenu, pourrait ne pas être rémunéré comme un prof. Alors que dans les faits, c'est un prof qui peut dire si le contenu d'un plan de cours peut effectivement être reconnu comme une compétence acquise. Soyons vigilants et vigilantes !

Des programmes techniques spécialisés ?

De plus en plus les ordres professionnels exigent de nouvelles compétences. On le sait, les programmes techniques sont déjà très chargés. 56 % des programmes techniques sont déjà au maximum des 91 2/3 crédits prévus par le REEC et 80 % ont plus de 90 crédits. Comment faire ?

Le Conseil supérieur de l'éducation réfléchit à plusieurs avenues : un baccalauréat appliqué au collégial, un baccalauréat collaboratif collégial-universitaire ou un DEC technique avancé. Cependant toutes ces nouvelles formations seraient plus longues que le DEC technique offert présentement. Est-ce que le DEC technique tel que nous le connaissons deviendrait non qualifiant pour accéder à la profession ! Quel serait l'avantage pour un.e étudiant.e de faire ces formations plutôt que de faire les études

Suite page 2 ►



Vigilance (suite)

pré-universitaires et un baccalauréat régulier ? Soyons vigilants et vigilantes !

Les droites de programmes

Elles définissent les ressources allouées par le ministère pour chaque programme dans chaque Cégep. Or, dans la formule utilisée pour faire calcul, il y a un facteur diviseur. Depuis des lustres, ce facteur était de 37,92. Pour les plus récents programmes ayant été révisés, on pense ici à Soins infirmiers ou à Radiodiagnostic, le ministère utilise plutôt un facteur de 40. C'est une décision que personne ne comprend et qui, de toute évidence affecte les ressources allouées. La FNEEQ a fait remarquer que ce devrait être un facteur de 37,92. Le ministère a demandé à la FNEEQ de développer un argumentaire à cet effet. Celui-ci a été fait et le comité Tâche et ressources sera vigilant à cet effet, d'autant plus que tous les programmes techniques seront révisés d'ici 2030.

Les AG à distance

Le projet de loi 103 a été adopté sur l'allègement réglementaire en décembre 2021. Cette loi permet aux syndicats de copropriétés de tenir des assemblées à distance. Le monde

syndical s'est demandé si cette loi était valable aussi pour eux. Une décision juridique a récemment été rendue et permet aux syndicats de tenir des assemblées à distance sans avoir à modifier ses statuts et règlements.

Cette réalité comprend cependant des bémols. Dans le cas où un vote secret est demandé, la plate-forme Zoom ne le permet pas. Il faut ici distinguer un vote secret d'un vote confidentiel. Le caractère confidentiel fait en sorte qu'on ne sait pas qui a voté quoi mais ne permet pas un recomptage alors que le vote secret devrait le permettre. C'est la raison pour laquelle lors d'un vote de grève par exemple, il faudrait passer par une autre plate-forme comme nous l'avons fait pendant la pandémie. À la dernière AGA, nous avons voté pour le mode hybride que nous poursuivrons à la session d'hiver mais, à la prochaine AGA, nous devons nous prononcer de nouveau sur cette possibilité.

Pour conclure

La prochaine session s'annonce chargée mais tous et toutes ensemble, gardons un œil sur tous ces sujets et l'autre œil sur la négociation !

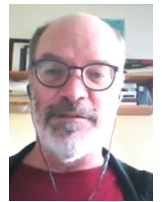
Sommaire

Date de reconnaissance du doctorat aux fins de rémunération Y. Sabourin	3
Qu'est-ce que la CEEC ? Quel est son rôle ? Quels objectifs derrière sa création ? J. Guyot	4
Le CSA, une réflexion nécessaire F. Demers	5

En cette fin de 2022 P. Katrapani	6
Notes sur l'édition 2022 des Rencontres internationales du documentaire de Montréal P. Clouthier	7-8-9
Polytechnique 1989 	10-11
Le printemps de la culture – édition 2023 J. Ryan, R. Brousseau, V. Dionne-Boivin	12

Date de reconnaissance du doctorat aux fins de rémunération

Yves Sabourin | V.p. à la tâche et aux ressources



Notre rémunération dépend de notre expérience, du nombre d'années de scolarité et de notre diplomation. Pour les profs en progression dans l'échelle salariale, la date à laquelle la scolarité ou la diplomation est reconnue peut avoir un assez grand impact sur leur rémunération.

L'expérience : au début de chaque contrat

L'échelon de rémunération est déterminé au début de chaque contrat. Si vous acquérez de l'expérience à l'extérieur du collège, vous devez déposer vos attestations d'expérience au début de chaque contrat. Votre échelon de rémunération sera établi en conséquence.

La scolarité : deux fois par année

La scolarité – le nombre d'années et/ou le diplôme – a aussi un impact sur notre échelon de rémunération. La scolarité est établie au début du premier contrat et, par la suite, elle est révisée deux fois par année, au début d'une année scolaire et au début de la 12^e période de paie, au mois de janvier. Les études doivent avoir été complétées avant le 31 août et les documents doivent être fournis avant le 31 octobre pour que la scolarité soit prise en considération au début de l'année. En milieu d'année, les études doivent être complétées avant la 12^e paie et les documents fournis avant le 31 mars.

La situation des diplômes de doctorat

L'évaluation de la scolarité se passe généralement bien. Là où ça accroche le plus souvent, c'est pour la reconnaissance des diplômes de doctorat de troisième cycle. Lorsque les études doctorales ont été faites à l'étranger – ce qui est assez fréquent – la reconnaissance du diplôme et du nombre d'années de

scolarité est plus ardue, les profs devant souvent faire plusieurs démarches auprès de l'université ayant émis le diplôme. L'autre élément qui pose souvent problème, c'est la date à laquelle le diplôme est émis. Généralement, les diplômes sont émis une ou deux fois par année par le Sénat ou l'assemblée des gouverneurs de l'université ou par un comité équivalent. Cela fait en sorte que le délai entre la fin réelle des études et l'émission du diplôme peut être assez long. Heureusement, notre convention collective prévoit que les profs ne sont pas responsables des délais administratifs, ce qui nous permet assez souvent d'obtenir, après des démarches parfois longues et laborieuses la confirmation par un département, une faculté ou le registrariat que la personne avait satisfait à toutes les exigences pour obtenir son diplôme avant les dates fatidiques du 31 août ou de la fin de la 11^e période de paie.

Lorsqu'il y a eu des désaccords ces dernières années en ce qui a trait à la reconnaissance du diplôme, du nombre d'années de scolarité ou d'une date à laquelle les études ont été complétées, nous avons pu compter sur le soutien et l'expertise de Véronique Lépine, une prof d'histoire au cégep régional de Lanaudière et représentante de la FNEEQ au comité de la convention collective sur la scolarité. Encore une fois cette année, grâce à son aide, un diplôme de doctorat qui a été émis vers la fin septembre a été reconnu dans la rémunération de la session d'automne car nous avons pu démontrer que les études avaient été complétées avant le 31 août.

Si la fin de vos études ou d'une année de scolarité se situe près du 31 août ou de la fin de la 11^e période de paie, nous vous invitons à faire vos démarches de reconnaissance auprès du collège dans les plus brefs délais et à nous tenir au courant.

Pour un
filet social
plus solide

Allez voter
dans vos assemblées générales



 **Du bon
bord**
Du bord des travailleuses
et des travailleurs
des services publics



Qu'est-ce que la CEEC ? Quel est son rôle ? Quels objectifs derrière sa création ?

Julie Guyot | V.p. aux affaires pédagogiques

L'Histoire, « kesse ça donne » ? À connaître le passé afin de comprendre le présent et ainsi d'être en mesure d'agir sur l'avenir, notamment. Le présent article sera donc l'occasion de faire un bref rappel historique du contexte socio-politique qui prévalait à propos du réseau collégial au moment de la création de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), de présenter le rôle joué par cette dernière au sein de notre réseau et enfin d'effleurer la question des réactions que l'étendue de son influence a suscité.

Au printemps 1993, Lucienne Robillard (PLQ), alors ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science et ministre de l'Éducation, dépose le document *Des collèges pour le Québec du XXI^e siècle*¹. Dans son texte de présentation, la ministre précise que le *renouveau* que propose le gouvernement du Québec à la population québécoise émane des travaux de la Commission parlementaire de l'éducation sur l'avenir de l'enseignement collégial (nov.-déc. 1992), mais, surtout, elle insiste sur le fait que l'enseignement collégial sera maintenu, « mais à condition que des changements significatifs y soient opérés »². Nous y sommes : des changements significatifs. Parmi ces changements significatifs : des « responsabilités académiques accrues » et « des partenariats renouvelés ».

Du côté des « responsabilités académiques accrues », le corps professoral allait désormais se voir accorder davantage d'autonomie professionnelle, par exemple dans l'élaboration et la révision des programmes d'études. C'était reconnaître que le réseau collégial constituait le premier niveau de l'enseignement supérieur au Québec. Cette autonomie professionnelle devait cependant être encadrée et surveillée. L'encadrement allait être exercé par le *Règlement sur le régime d'études collégiales*³ (RREC), qui fut édicté (par décret du gouvernement) en 1993. Ainsi, le RREC régit l'admission des étudiant.es, certains aspects des programmes, l'évaluation des apprentissages et la sanction des études pour l'ensemble des collèges du Québec. Précisons que le RREC met en place de nouvelles mesures, telles que l'obligation pour les cégeps de définir et d'appliquer une politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA), ainsi que de se donner une politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études (PIEP). Autres mesures d'évaluation de la qualité de l'enseignement collégial qui devront être mises en place : Plan stratégique et Plan de réussite.

Pour sa part, la surveillance allait être pratiquée par la CEEC⁴,

également créée en 1993, dans le but d'« assurer aux jeunes et à l'ensemble de la population du Québec un enseignement collégial d'un calibre et d'une qualité qui leur permettent de se mesurer aux meilleurs standards de compétence »⁵. » Ainsi donc, de 1994 à 2013, la CEEC fut responsable de l'évaluation des mécanismes d'évaluation de la qualité de l'enseignement collégial sus mentionnés, de même que de l'évaluation de la mise en œuvre des programmes d'études.

À compter de 2014, on passe au niveau supérieur : on demande aux collèges d'assurer la qualité de leurs mécanismes d'évaluation en les évaluant. Le *Système d'assurance qualité des collèges québécois*⁶ (SAQC) est né. (Dans ce contexte, le slogan : « La modération a bien meilleur goût » n'est pas pertinent !) La CEEC, pour sa part, *évaluera* désormais le système d'assurance qualité *qui évalue* les mécanismes d'évaluation (!!!). C'est ce nouveau mode de reddition de comptes qui explique les trois cycles d'audits qui ont cours dans les cégeps depuis 2014. [SAQC 1 (A-2014 à A-2021) : décrire leurs mécanismes, mesurer leur efficacité et témoigner de leur révision; SAQC 2 (H-2021 à H-2027) : faire une analyse critique de l'ensemble de leurs mécanismes, pour chaque composante, par critère, et pour l'ensemble de leur système d'assurance qualité; SAQC 3 (à venir) : porter un regard critique sur l'ensemble des composantes de leur système d'assurance qualité et élaborer un plan d'action visant l'amélioration continue de leurs pratiques.] Au CEM, la visite d'audit (SAQC 2) aura lieu à l'hiver 2024.

Cerise sur le gâteau : en janvier 2015, un article du quotidien *Le Devoir*⁷ annonçait la prochaine étape dans ce scénario de reddition de comptes de la part des établissements collégiaux : harmoniser nos pratiques aux « lignes directrices pour de bonnes pratiques en matière d'évaluation de l'enseignement supérieur », lesquelles s'appuyaient sur « des tables de concertation internationales » et sur « la littérature scientifique en évaluation des programmes en général », dicit Céline Durand (présidente de la CEEC, 2012-2017). Ce canevas avait été établi par l'*International Network for Quality Assurance Agencies in Higher education* (INQAAHE), auquel la CEEC s'est jointe en 2015-2016. C'est ainsi qu'à compter de 2016, « l'INQAAHE évalue l'autoévaluation que fait la CEEC de ses travaux d'évaluation de l'autoévaluation que font les collèges de leurs propres mécanismes d'évaluation de la qualité de l'enseignement collégial »⁸. » (J'ai le tournis.)

À la machine (qui s'est emballée) de régulation de l'enseignement

Suite page suivant ►

1 MESS, Québec. (1993). <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/1561339>

2 Ibid., p. 3.

3 Ministère de l'emploi et de la Solidarité sociale. (2022). *Le Règlement sur le régime des études collégiales*. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/tdm/rc/C-29,%20r.%204?langcont=fr>

4 Commission d'évaluation de l'enseignement collégial. (1994). La CEEC : sa mission et ses orientations. https://www.ceec.gouv.qc.ca/documents/1994/01/mission_orientations_1994-01-11.pdf

5 MESS. (1993). *Des collèges pour le Québec du XXI^e siècle*, p. 13.

6 Commission d'évaluation de l'enseignement collégial. (2015). *Évaluation des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois*. https://www.ceec.gouv.qc.ca/documents/2015/07/saqc_cadre-reference_2015-08-10.pdf

7 Rose, B. (2015, 31 jan.). Nos cégeps dans le monde. *Le Devoir* <https://www.ledevoir.com/societe/education/430211/nos-cegeps-dans-le-monde>

8 FNEEQ, Regroupement Cégep (3-4 nov.2022). Présentation PPT : *Commission d'évaluation de l'enseignement collégial* (CEEC), diapositive #13.



Lors de la dernière réunion du comité CIEESH, on nous a présenté un état des lieux du CSA. On pouvait prévoir depuis longtemps qu'un tel problème se présenterait mais voilà, on y est.

Rappelons d'abord que selon la Charte des droits et libertés de la personne, le Collège a l'obligation d'accommoder les étudiant.es en situation de handicap. Pour ce faire, au Cégep Édouard-Montpetit, le CSA a été créé.

À l'heure actuelle, au campus de Longueuil, 1181 étudiant.es y sont inscrit.es. Si on additionne ceux de l'ÉNA, on compte 1214 inscriptions, ce qui représente 16 % de la population étudiante. Depuis le début de la session, le CSA a géré environ 3000 examens et prévoit qu'il en aura géré près de 5000 à la fin de la session. On le sait, le cégep manque de locaux. Cela affecte aussi le CSA. Les locaux pour réaliser les examens demandent des ordinateurs configurés avec l'environnement examen, c'est-à-dire des ordinateurs sur lesquels les étudiant.es n'ont pas accès à internet et sur lesquels sont installés des logiciels d'aide à la lecture par exemple. Ces locaux doivent être disponibles pour toute la journée puisque les étudiant.es n'ont pas tous le même temps supplémentaire et ne font pas leur examen tous à la même heure.

Que faire ?

Le CSA est maintenant plus ferme vis-à-vis des étudiant.es qui ne font pas leur réservation à temps. C'est leur responsabilité et ils ne peuvent pas invoquer un TDA pour justifier leur oubli. Si on accommode l'étudiant.e alors que le CSA cherche à le/la responsabiliser, on n'aide pas vraiment l'étudiant.e à long terme.

Le CSA insiste aussi pour que les profs fournissent leur examen au moins 48 heures à l'avance et préférentiellement en fichier électronique. Un examen n'est jamais perdu au CSA, mais

lorsqu'un examen est déposé sur le comptoir sans toutes les informations, c'est possible que le matin de l'examen, lorsque l'étudiant se présente, on ne le trouve pas. On doit alors remettre l'examen à un autre moment alors qu'on avait déjà réservé une place pour l'étudiant.e.

Mais tout ça ne règle pas le problème du manque de locaux. Ainsi, le CSA a soumis l'idée que les étudiant.es fassent les examens dans leur classe en incitant les profs à donner plus de temps aux étudiant.es de toute la classe. Évidemment, les profs qui siègent au comité CIEESH ont réagi. Si, par exemple, dans un cours de trois heures, on prépare une évaluation qui normalement durerait deux heures mais qu'on accorde trois heures pour tout le monde, on vient de perdre une heure de cours. En faisant cela pour trois évaluations, on vient de perdre trois heures de cours. Peut-on aménager nos cours pour permettre cette solution ?

D'autre part, ce ne sont pas toutes les disciplines qui ont des cours de trois heures. Certaines ont deux fois une heure et demie, d'autres ont deux blocs, un de deux heures et un autre d'une heure. Pour réussir à privilégier le temps universel, les examens devraient contenir moins de matière. C'est le cas dans les cours de sciences. Faudra-t-il faire plus d'évaluations alors que les conseiller.ères pédagogiques nous disent qu'on en fait déjà trop ? Comment pourrions-nous couvrir toute la matière ?

Le CSA devra donc entreprendre une réflexion avec les départements pour trouver une solution viable pour tout le monde. Le collège a un devoir d'accommodement raisonnable, mais si les accommodements nous apportent une surcharge de travail, nous devons être rémunérés pour celle-ci. Et, on va se le dire, il serait surprenant que le nombre d'étudiant.es en situation de handicap diminue dans les prochaines années.

Qu'est-ce que la CEEC ? Quel est son rôle ? Quels objectifs derrière sa création ? (suite)

collégial, un (très) léger frein a été appliqué en 2017. En effet, afin de répondre entièrement aux exigences liées à la certification de l'INQAAHE, la CEEC a dû ajouter un mécanisme d'appel et de recours concernant les rapports d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges.

Alors, voilà ! Vous êtes maintenant en mesure de comprendre les motifs derrière les mises en garde, l'opposition et les dénonciations manifestées par la FNEEQ et la CSN depuis 1999 à l'endroit de la CEEC. L'extrait suivant, tiré d'un mémoire rédigé par la CSN en 2016, illustre bien l'essence de la dénonciation :

de la surcharge de travail liée à la reddition de comptes, des critères d'évaluation de la qualité axés sur des indicateurs quantitatifs, de la pression induite sur les taux de réussite, de la bureaucratisation de l'enseignement, du détournement de ressources, de la définition utilitariste de la qualité de l'enseignement supérieur, etc.⁹

Maintenant informé.es du passé, nous sommes en mesure d'agir concrètement sur le présent et sur notre avenir. Rappel : L'audit au CEM aura lieu à l'hiver 2024. (Coûts de la CEEC : 2 à 3M\$ / année).

⁹ Ibid., D. #33.



En cette fin de 2022

Phyllis Katrapani | V. p.à l'information et aux communications

Semaine 13. Les demandes fusent de partout, les réunions, les accompagnements. En fait, il est rare qu'au Syndicat, il y ait des moments d'accalmie, entre les cas individuels, les discussions locales et nationales, la préparation de la négociation et de la mobilisation.

Les différentes instances où sont débattues les grandes questions, y compris l'avenir et la transformation du réseau collégial, les consultations qu'il faut préparer pour les AG, les politiques qui doivent être (ré)écrites, la tâche, la vigilance constante, comme en témoigne notre présidente dans son édito, l'enseignement par-dessus ça, la correction, la Covid qui s'invite, bref, ce n'est pas de tout repos pour votre Syndicat comme pour la communauté professorale au complet. Vivement le répit du temps des fêtes qui approche, pendant lequel il fera bon de prendre soin de soi et de nos proches, refaire le plein d'énergie pour l'année 2023.

La session commençait, il n'y a pas si longtemps et déjà nous sentions la fatigue ambiante, le découragement devant la lourdeur de la tâche ou devant la difficulté à motiver nos élèves. Les premiers travaux remis, la constatation des grandes lacunes auxquelles il faudrait tenter de remédier, en n'y croyant pas toujours. Je n'ai jamais autant entendu les collègues dire qu'ils et elles étaient fatigués qu'en ces deux dernières années.

La Covid a le dos large, mais pour plusieurs les conséquences de la pandémie laissent des traces, alourdissant du coup leur quotidien; je pense notamment à ceux et celles qui, en plus d'enseigner, sont proches aidants et qui ont vu leurs parents fragilisés, faute de stimulation, de vie sociale, d'exercice, de tout, quoi. Je pense aussi à ceux et celles dont les parents sont loin, plus loin qu'ils et elles ne le pensaient avant la pandémie, et qui s'inquiètent toujours. Bien sûr (heureusement qu'on en parle quand même un peu plus), je pense aux parents de jeunes enfants, aux parents tout court, qui peinent parfois à trouver le temps de regarder leurs enfants grandir, tellement la cadence imposée, souvent intériorisée, est rapide, sans pause, prestissimo.

Il est beaucoup plus facile de faire la promotion du « ici et maintenant », de théoriser sur l'importance de changer notre rapport au monde et au temps, que d'arrêter un moment,

lâcher tout ce qui nous appelle, signifier que nous sommes volontairement hors service, pour recharger nos piles, regarder nos plantes pousser ou nos arbres se dénuder, les nuages passer, la nouvelle lune de la fin de l'automne croître.

Nous savons très bien qu'il y a quelque chose qui cloche et là je ne parlerai pas de la crise climatique, des crises politiques, du recul des droits et libertés, pas toujours si loin de nous et de tout ce qui est là, en nous et qu'on doit absorber à chaque instant, mais aussi qu'on doit tasser, pour mener à bien nos journées, tout ce qui nous guette inlassablement, qui peut nous tenir réveillés la nuit, le monde qui nous regarde droit dans les yeux. Non, je ne parlerai pas de ça, même si je viens de l'évoquer.

Alors comment faire pour faire ce qu'on peut, pour aller à son rythme, pour poser ses limites sans flancher, pour aimer venir travailler, pour se rappeler ce qu'on aime ? Comment faire pour ne pas se décourager de la profession quand on commence, pour ne pas surveiller sa date de retraite quand on s'en approche ? Comment faire de la place pour ce qui nous nourrit et ce qui nous élève ? Comment faire pour ne plus se plaindre de son travail, de son patron, de sa fatigue, de l'école de ses enfants, du système de santé, du prix du brocoli et de la pénurie de laitue, du mode de scrutin, du serment au roi, de l'omniprésence de l'anglais, du nivellement par le bas ? Et que dire de la saga des vaches en cavale, qui est plutôt triste, malgré son capital humoristique. Ce qu'elle révèle à propos de la vie, tout sauf douce, dans nos campagnes (un agriculteur assez isolé, des voisins qui le poursuivent, l'absence de véritable communauté, le manque de ressources pour les attraper, le peu d'analyse des journalistes qui ne connaissent rien à la vie rurale d'aujourd'hui, le dénouement qui pourrait ne pas être heureux...).

Bref, comment faire pour faire les choses différemment, sans se soumettre, sans renoncer ?

Comment faire pour canaliser son indignation, être combatif et confiant ?

L'année 2022 s'achève sur beaucoup de questions, je sais. La beauté de la chose c'est qu'on puisse en discuter entre collègues, autour de la machine à café au B28, dans les pages de *La Dépêche* ou autour d'un verre de vin au Party de Noël le 15 décembre ? Faites attention à vous.



Photo Phyllis Katrapani

Notes sur l'édition 2022 des Rencontres internationales du documentaire de Montréal

Patrice Clouthier | Cinéma et communication



Voici quelques textes portant sur des films que j'ai vus, pendant cette édition de [RIDM](#), la 25^{ème}, ce qui n'est pas rien ! Même si le Brésil était à l'honneur cette année, les aléas des horaires de la programmation combinés aux contraintes de la vie quotidienne ont fait que je n'ai vu aucun des films provenant de ce pays. Tant pis, je pourrai me reprendre pendant [le festival du film brésilien](#), du 2 au 8 décembre, au Cinéma du Parc.

Si je devais faire le bilan de mon expérience de visionnage, je dirais que ce qui m'a le plus marqué, cette année, c'est le nombre de films que j'ai vus qui utilisent des supports de tournage analogiques, tel que le 16 mm (*Geographies of Solitude*, *Inner lines*, *The Eclipse*), le super 8 (*Will You Look At Me?*, un court métrage chinois) ou encore la vidéo HI-8 (*What about China ?*). Chaque fois, je dirais que c'était pour aborder des sujets délicats et fragiles, des mondes en voie de disparaître que la matérialité du support rendait tangibles et vulnérables, ce qui sied assez bien, finalement, à l'époque dans laquelle nous vivons.

Sans le chercher, j'ai aussi vu plusieurs films qui parlaient de la Chine, un pays qui ne cesse d'étonner, depuis plusieurs années, tant par la qualité de ses cinéastes que par sa position non-négligeable dans les affaires internationales. Par contre, mon intérêt pour la géographie des lieux m'a aussi amené vers des films comme *Beyond the River Banks*, qui décrit la vie autour d'un fleuve du nord de l'Italie.

Finalement, j'aurai tout-de-même vu plusieurs œuvres consacrées à des personnages au destin assez singulier (qu'on pense à Zoe Lucas, cette biologiste qui a vécu en quasi-recluse sur une petite île perdue dans l'Atlantique canadien, L'île de Sable, dans *Geographies of Solitude*, ou à l'artiste Nan Goldin, qui s'est mise en tête de faire payer les responsables d'une des pires crises sanitaires des États-Unis -et je ne parle pas de la covid, mais de la crise des opioïdes, dans *All the Beauty and the Bloodshed*), tout comme j'ai pu partager les tourments intimes de deux cinéastes très différents mais qui avaient chacun besoin de réaliser un film-thérapie pour débloquer un nœud dans leur vie et leur carrière professionnelle (*Crows are White*, *David contre Goliath*).

Les textes sélectionnés portent d'ailleurs sur ces deux films, que j'ai tenté de comparer, puis sur une autre paire de films très différents, qui ont marqué la fin de ma semaine de festivalier. Bonne lecture !

Le documentaire thérapeutique

Crows Are White, d'Ahsen Nadeem (E-U.), et *David contre Goliath*, de David B. Ricard, (Québec) parlent tous les deux d'un sentiment de culpabilité qu'éprouvent les deux réalisateurs, le premier parce qu'il ment depuis des années à ses parents musulmans d'origine pakistanaise au sujet de son mariage

avec une Américaine et le second parce qu'il n'a jamais pu achever les trois courts métrages qui devaient lancer sa carrière, à l'instar de ses amis d'université (Eric K. Boulianne, Vincent Biron, entre autres).

Dans les deux films, les réalisateurs ont recours à des formes de mythologies pour canaliser leurs sentiments et les émotions que leur fait vivre cette quête qui cherche à les faire sortir du cul-de-sac dans lequel leur vie personnelle s'enfonce, ce qui a des répercussions aussi sur leur vie professionnelle puisque Nadeem doit absolument terminer son film et cherche par tous les moyens à trouver des réponses auprès d'un moine japonais ayant réussi les incroyables épreuves physiques et mentales imposées par son monastère, tandis que Ricard veut parler à ceux et celles qu'il croit avoir exploités et blessés en ne terminant pas ses films, ce qui l'empêcherait d'accéder à une sorte de paix intérieure. Le premier nous plonge donc dans les règles et les coutumes très éprouvantes du bouddhisme Tendai, qu'il tente de filmer à plusieurs reprises mais il commet des gaffes qui le mènent à être expulsé des lieux et à se lier d'amitié avec un jeune moine un peu rebelle, amateur de *heavy* métal et de desserts sucrés, tandis que le second dresse un parallèle avec la parabole biblique qui compose le titre du film en insérant des séquences pastichant le cinéma muet pour donner forme à son combat intérieur. L'aspect comique agit ici comme une soupape pour les deux cinéastes, alors qu'on sent que leur entourage s'impatiente, dans le cas de Nadeem, ou n'a pas forcément envie de partager ses angoisses existentielles, dans le cas de Ricard.

Les deux œuvres se ressemblent aussi en ce qu'elles utilisent la caméra comme un accessoire thérapeutique. Visiblement, Ricard adore y mettre en scène ses confessions : il va même consulter sa monteuse un peu comme on consulterait sa psy, dans une forme visuelle qui évoque une séance de psychothérapie, surtout quand il lui parle du film sexiste qu'il a maladroïtement réalisé, comme un geste manqué. Chez Nadeem, c'est surtout quand il la tourne vers ses parents qu'on se demande s'il va trop loin en décidant de filmer leur réaction quand il leur apprendra la nouvelle de son mariage avec une femme non-musulmane.

Finalement, chacun ira au bout de sa quête (ou non) et le spectateur aura passé un bon moment de cinéma (ou non), mais se sentira lui aussi un peu utilisé par les cinéastes, qui n'auront pas eu peur de jouer avec lui (on se demande jusqu'où Nadeem arrange les faits, pour arriver à ses fins) ou de lui imposer d'être témoin de règlement de comptes entre amis qui ne sont pas toujours intéressants à regarder. Personnellement, j'aurai eu plus de plaisir en compagnie des moines de Kyoto qu'à écouter les amis de David B. Ricard essayer tant bien que mal de le consoler, même si quelques passages où il revient sur les conditions dans

Suite page suivante ►

lesquelles il a tourné ses films inachevés sont plutôt touchants et révélateurs des nombreux enjeux et défis qui entourent le travail de réalisation d'un film, tant sur le plan créatif que sur le plan relationnel.

(Ouf, je me sens beaucoup mieux de vous avoir raconté tout ça !)



Crows are White, de Ahsen Nadeem (États-Unis, 2022)



David contre Goliath, de David B. Ricard (Canada-Québec, 2022)

Deux essais pour conclure.

Ma participation aux RIDM 2022 s'est conclue avec deux essais documentaires, histoire de terminer ça sur une note un peu différente... et ce fut le cas !

Samedi, c'est le très poétique *Inner lines*, du belge Pierre-Yves Vanderweerd, qui a ouvert le bal. Prenant pour point de départ le

récit biblique des trois colombes qui indiquèrent à Noé que l'eau du Déluge s'était retirée, le film donne la parole à des victimes de guerres et de génocides en Asie Mineure, où le Mont Ararat, au sommet duquel Noé et son arche se sont échoués, forme en quelque sorte l'ancrage symbolique du film. Le récit sera d'ailleurs ponctué d'images où l'on voit des hommes et surtout

une femme, qui se déplacent dans ces «chemins intérieurs» proches des monts Ararat, relâchant des colombes porteuses de messages, constitués de ces témoignages, parfois très durs, venant de différentes personnes s'étant retrouvées au cœur de ces conflits qui ont marqué la région.

Tourné en 16mm, le film, d'une beauté austère mais poignante, nous transporte d'abord chez les Yézédis, qui furent victimes d'un génocide particulièrement cruel quand Daesh captura la ville de Sinjar, en 2014. Puis nous avons droit à quelques récits tout aussi glaçants de la part de survivantes du génocide arménien de 1922, témoins de meurtres et de déportations alors qu'elles étaient encore des enfants. Le film se conclut dans un cimetière militaire arménien où reposent des fils, des frères, des maris et des pères, la plupart étant de très jeunes hommes sans expérience militaire, partis défendre le Haut-Karabagh en 2020, dans une guerre où l'Arménie avait peu de chances de gagner face à l'Azerbaïdjan, soutenu par la Turquie.

Le film se distingue en ce qu'on ne voit jamais les personnes qui témoignent : l'image et le son sont presque toujours désynchronisés, si on fait exception de certains bruitages (vent, train, bruits de pas, etc.), ce qui lui confère cette dimension poétique assez salvatrice, compte tenu de la nature des témoignages. Au bout du compte, un peu comme les messages que l'on confie aux colombes, le film lui-même constitue une trace de ce que l'humanité peut faire de pire. Dur, mais baigné par une beauté intemporelle, le film s'arrête juste à temps, avant que l'ensemble ne devienne trop insoutenable.

La durée est d'ailleurs une des caractéristiques de ma dernière séance du festival. Il s'agit du film *What about China ?*, de Trinh T. Minh-ha qui, en plus de réaliser des films, enseigne la théorie

littéraire féministe, postcoloniale et critique, à l'université de Berkeley. Je le mentionne parce que son film, constitué lui aussi de narrations sur des images qu'elle a tournées en Chine, avec une caméra vidéo, en 1993 et 1994, est d'une densité qui, ajoutée à la durée (plus de 2 heures), demande un certain effort

Suite page suivante ►

d'attention qui n'a cependant pas découragé la salle, qui affichait complet.

Ce documentaire évoque la disparition d'une Chine rurale et paysanne au profit d'une urbanisation galopante qui est en train de transformer autant le paysage « extérieur » (ça buldoze à pleine vapeur, comme on sait) que la culture « intérieure », si j'ai bien compris le propos de la réalisatrice. Cette dernière convoque des chants traditionnels venant de différentes régions du pays ainsi que des notes sur l'architecture propre aux lieux (souvent magnifiques) qu'elle visite, de la peinture paysagiste ancienne et des extraits de récits biographiques abordant la révolution culturelle des années 60, en plus de ses observations

personnelles sur la nature et les impacts de ces bouleversements dans la culture chinoise, qui la couperaient de ses racines, de cette campagne où ont été envoyés tant d'intellectuels et de citoyens pour rejoindre les masses laborieuses censées assurer le développement de la Chine communiste, sous le règne de Mao.

Fascinante par son contenu visuel et riche de réflexions malgré les procédés parfois répétitifs et arides, cette œuvre, grâce à la musique, la poésie et les chants qui ponctuent le montage procure une expérience moins dure, émotionnellement, que le film précédent, mais dont le visionnage m'a demandé un certain effort intellectuel et physique, surtout en cette fin de festival !

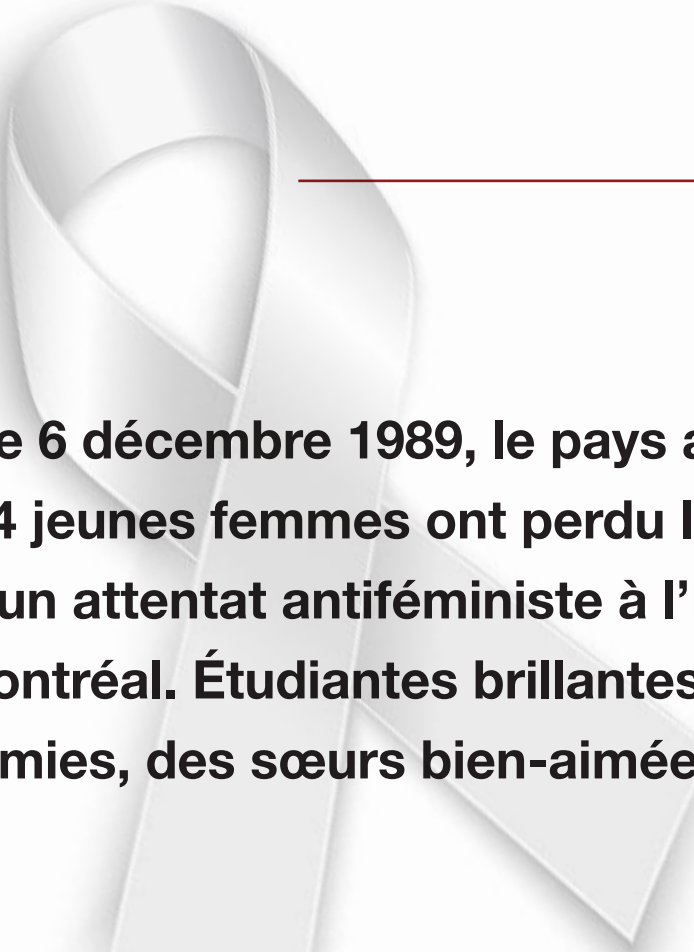


[*Inner Lines*](#), de Pierre-Yves Vanderweerd (Belgique, France, 2022).



[*What About China?*](#) De Trinh T. Minh-Ha (États-Unis, Chine, 2022)

Polytechnique 1989



Le 6 décembre 1989, le pays a changé à tout jamais. 14 jeunes femmes ont perdu la vie tragiquement lors d'un attentat antiféministe à l'École Polytechnique de Montréal. Étudiantes brillantes, elles étaient aussi des amies, des sœurs bien-aimées et des filles adorées.

Leurs vies interrompues sont devenues une source de tristesse pour une nation endeuillée. Leurs morts ont déclenché un mouvement pancanadien dénonçant la violence à l'égard des femmes, une réalité restée dans l'ombre pendant trop longtemps.

Pour ne jamais oublier ces 14 jeunes femmes

Anne-Marie Lemay

Maryse Laganière

Anne-Marie Edward

Maryse Leclair

Annie Turcotte

Michèle Richard

Barbara Daigneault

Nathalie Croteau

Geneviève Bergeron

Sonia Pelletier

Barbara Klucznik-Widajewicz

Maud Haviernick

Hélène Colgan

Annie St-Arneault

À 17 h 10, heure où les premiers coups de feu ont été tirés, 14 faisceaux illumineront le ciel au-dessus du Mont-Royal. Les faisceaux seront allumés un à la fois, à quelques secondes d'intervalle, à l'appel du nom des 14 victimes.

source : <https://www.polymtl.ca/6decembre/>

Le printemps de la culture – édition 2023

Jennifer Ryan, Roxanne Brousseau et Véronique Dionne-Boivin

Le comité organisateur du Printemps de la culture est heureux de vous annoncer que le thème choisi pour l'édition de 2023 est (Dé)connexions. Cette année, l'événement se tiendra du mardi 28 mars au lundi 3 avril inclusivement. Nous vous invitons à soumettre vos suggestions d'activités jusqu'au 12 janvier 2023. Surveillez l'Info-pédagogie de décembre qui contiendra le formulaire de soumission d'activités. D'ici là, pour alimenter votre réflexion, voici le texte de présentation de la thématique.

(Dé)connexions Printemps de la culture – édition 2023

Nous sommes simultanément connectés et déconnectés les uns des autres d'une infinité de façons, à travers l'espace réel et virtuel. L'intensification de nos échanges, et la multiplication des connexions entre individus et entre États qui l'accompagne, n'est pas un phénomène nouveau. La crise sanitaire, et le bouleversement de l'organisation et des normes sociales qu'elle entraîne, n'est que le dernier épisode rappelant à quel point nos vies sont liées.

Grâce à des structures et à des moyens de transport toujours plus performants, les frontières spatio-temporelles s'atténuent, mais sont également davantage contrôlées. En parallèle, l'apparition de nouvelles technologies transforme nos façons de communiquer, modifie notre organisation sociale et économique et permet le perfectionnement des connaissances. Leur évolution a en outre permis l'émergence d'un monde numérique où nous passons une part toujours plus importante de nos vies.

Facteurs de progrès et d'avancement social, ces connexions portent également en elles-mêmes un potentiel de polarisation et d'aliénation.

Notre présence accrue en ligne nous rapproche malgré la distance et nous permet de créer de nouveaux sentiments d'appartenance et de nouvelles relations, tout en nous coupant de liens plus tangibles. Le monde numérique a donné naissance à l'ère de la post-vérité, avec son lot de fausses nouvelles et de faits alternatifs, mais aussi à de nouveaux outils d'organisation et d'émancipation, dont se servent abondamment les mouvements sociaux de partout.

Connectés de gré ou de force, stimulés en permanence, nous sommes en voie d'éradiquer l'ennui, mais avec lui notre capacité au silence, à la contemplation, à l'errance cognitive et à la réflexion. Les arts et la littérature peuvent alors devenir des refuges hors du temps pour échapper au tumulte tout en offrant d'innombrables occasions de se connecter à soi et à d'autres personnes, d'explorer et d'imaginer d'autres possibles.

Quant au territoire, il se fragmente, se dégrade et perd sa biodiversité au fur et à mesure que l'humain l'organise en fonction d'impératifs économiques sans remettre en question le coût environnemental de ses choix, rappelant l'urgence de préserver ce qui en reste et de reconnecter les milieux naturels.

Nous proposons d'interroger les pratiques de connexions qui sont à la base de notre organisation sociale. Comment sommes-nous connectés, déconnectés, reconnectés ou interconnectés à la culture, à notre monde, à notre communauté, à nous-mêmes, aux autres ou à la nature ? Comment et pourquoi établissons-nous, maintenons-nous ou coupons-nous ces liens ? Quels facteurs favorisent ou empêchent la création de liens, et pourquoi sont-ils importants (ou non) ?

